Communiqué de presse du Conseil Municipal de Saulcy-sur-Meurthe du 30 juin 2016.

• Réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour le financement des travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes et de la Mairie

Après exposé du financement des travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes et de la Mairie, le Conseil Municipal délibère et autorise Monsieur le Maire à signer auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt pour un montant de 450 000 euros au taux d'intérêt fixe annuel de 0 %.

• Approbation du coût des travaux de réhabilitation des réservoirs de Mandray et du Moncel

Afin de permettre de constituer au mieux les différents dossiers de demandes de subventions, la société EVI, retenue pour la maitrise d'œuvre de l'opération de réhabilitation des réservoirs de Mandray et du Moncel, a réalisé un chiffrage plus détaillé des travaux qui s'élève à 348 134 euros HT. Le Conseil Municipal accepte ces propositions chiffrées et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

• Autorisation de signature d'acte authentique en la forme administrative

L'ensemble des formalités nécessaires étant accomplies afin de créer un accès adapté à la station de traitement d'eau potable, l'échange d'une bande de terrain extraite de la parcelle C n°308 appartenant à la commune avec une bande de terrain de même contenance extraite de la parcelle voisine C n°307 au lieu-dit Aux Journeaux, le Conseil Municipal autorise cet échange, autorise Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative et désigne Dominique Haraux, 2e adjointe, pour signer cet acte.

• Acceptation des conclusions de l'enquête publique pour la vente d'une portion de CR n°6 des Hyères

L'enquête publique en vue de la vente d'une portion de 154 m² du chemin rural n°6 dit Chemin des Hyères s'est déroulée du lundi 13 au samedi 25 juin 2016. Le commissaire enquêteur, a tenu trois permanences. Aucune observation du public n'a été enregistrée sur le registre d'enquête pendant et hors permanence. Le Conseil Municipal accepte les conclusions du commissaire enquêteur et émet un avis favorable pour la vente de cette portion du CR n°6.

• Création d'un poste d'agent de maîtrise en vue d'un départ en retraite

Afin de prévoir le remplacement d'un agent titulaire qui a fait valoir ses droits à la retraite, le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, pour un travail d'encadrement de l'équipe technique et de voirie à compter du 1er septembre 2016. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé l'arrêté correspondant.

• Frais de passage et de dépôt pour l'exploitation forestière de la parcelle AE n°282 au lieu-dit Au Fayeux qui n'est pas soumise au régime ONF

Après exploitation par la commune de la parcelle AE n°282 au lieu-dit Au Fayeux qui n'est pas soumise au régime ONF, les bois façonnés ont été vendus bord de route. Cette procédure a nécessité le passage et le stockage des bois sur des terrains privés selon les tarifs pratiqués par l'ONF. Le Conseil Municipal accepte le versement de 77,22 euros à un administré au titre du stockage et de 364,67 euros à un administré au titre du stockage et du passage.

• Opération ravalements de façades : subventions communales

Dans le cadre de la politique communale d'aide à l'habitat, le Conseil Municipal décide de verser trois primes communales de 838,75 euros, 882,34 euros et 1 375 euros à trois Salixiens.

• Demande de subvention de l'association Initiative Hautes Vosges

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'aide financière d'un montant de 150 euros à l'association Initiative Hautes Vosges ayant pour activité le soutien des entreprises par l'attribution de prêts d'honneur à taux 0.

• Demande de subvention auprès du fonds national de prévention concernant la démarche d'évaluation des risques professionnels

Suite à la mise à disposition d'un conseiller en prévention du Centre de Gestion afin de nous accompagner dans l'élaboration d'un Document Unique / DICRIM et PCS et considérant que le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Territoriales attribue des subventions compensant le temps des agents investis dans la réalisation de cette démarche, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier auprès du Fonds National de Prévention en vue de percevoir une subvention dans le cadre du suivi du Document Unique.